



FORMATION CONTINUE 2021
UNIVERSITE D'AUTOMNE 2021
VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL
DROIT DES SOCIETES
L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE,
SOCIAL ET FISCAL DU DIRIGEANT

Jeudi 28 octobre

9h00 à 12h30

et

14h00 à 17h30

Bernard PLAGNET

Professeur à la faculté de droit UT 1 Capitole

Laurent GROSCLAUDE

**Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole
spécialisé en droit des sociétés et droit aérien.**

Co-Directeur du DJCE Toulouse.

200€ la séance

150€ / - 2 ans

7 heures de formation validées

**Cette formation est susceptible d'être prise en
charge à titre individuel par le Fif PI**

En présentiel : EDASOP, 35 C bd des Récollets, Toulouse

En visioconférence : Via ZOOM

Objectifs : Être en capacité d'accompagner juridiquement, socialement et fiscalement les dirigeants.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

I - NOMENCLATURE DES DIRIGEANTS / NOMINATION ET REVOCATION

- A) Principales règles
- B) Jurisprudence récente
- C) Dirigeants de droit et de fait

II - LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A) Décision
- B) Statut fiscal et statut social
- C) Contrôle

III - LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

- A) Règles juridiques de responsabilité civile et de responsabilité en cas de procédure d'insolvabilité
- B) Règles fiscales : art L 267 du LPF et article 1759 du CGI

IV- LA PREPARATION DE LA TRANSMISSION

- A) Aperçu du pacte Dutreil 787 B et C CGI
- B) Les exonérations des plus-values

V - LE PATRIMOINE DU DIRIGEANT

- A) IFI
- B) Qualification patrimoniale (mariage / PACS)

VI - EXERCICES D'APPLICATION

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique avant la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs et enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE: s.debalorre@edasop.fr - [05 61 53 58 52](tel:0561535852)